



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Hautes-Alpes

Commune : Ceillac

Autres communes :

R500

Appellation : Eglise paroissiale Saint-Sébastien

Monument(s)

Appellation : Eglise paroissiale Saint-Sébastien

Protection : classement

Arrêté : classement le 02/03/1979

Étendue de la protection : En totalité église, y compris les vestiges de peintures murales, ainsi que la chapelle des Pénitents mitoyenne (cad. AB 55) : classement par arrêté du 2 mars 1979

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.